

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 24 juin 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16 et 17 juin 2014

2014 V 80 Vœu relatif à la nécessité que la ville de Paris engage une négociation pour l'achat de l'immeuble du 17 rue Eugène Varlin.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

L'immeuble sis 17 rue Eugène Varlin accueille des appartements et des locaux commerciaux. Cet immeuble appartient à des propriétaires particuliers qui souhaitent apparemment aujourd'hui vendre l'ensemble des logements.

Depuis quelques semaines, les locataires reçoivent des congés pour vente. Nombreux sont ceux qui ne pourront l'acheter, compte tenu des prix qui leur sont proposés, et devront donc quitter leur appartement.

Considérant qu'il existe un besoin important de logements sociaux à proximité du canal Saint-Martin, et que la densité du domaine bâti laisse peu de place à l'opportunité de créer du logement social sans préemption de bâtiments ou achats de logements déjà existants ;

Considérant qu'entre 2001 et 2013, les efforts de la Ville ont réussi à concrétiser la réalisation de plus de 70 000 logements sociaux dans Paris, et que les groupes de la majorité se sont félicités que la loi retienne l'objectif de 25% de logements sociaux en 2025, et se rejoignent sur celui d'atteindre les 30% en 2030 à Paris ;

Sur proposition de MM. Nicolas BONNET-OULALDJ et Didier LE RESTE et des élu-e-s du Groupe Communiste - Front de Gauche,

Emet le vœu que :

- la Maire de Paris décide d'engager des démarches auprès des propriétaires du 17 rue Eugène Varlin afin de négocier l'achat de la totalité de l'immeuble, pour le transformer en immeuble de logement social,
- la Maire de Paris décide, à défaut d'accord, la préemption systématique des logements mis en vente.